



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

De l'intégration verticale à l'intégration agro-alimentaire : la formation du concept de soumission du travail agricole au capital agro-alimentaire

Claude Viau

Citer ce document / Cite this document :

Viau Claude. De l'intégration verticale à l'intégration agro-alimentaire : la formation du concept de soumission du travail agricole au capital agro-alimentaire. In: Économie rurale. N°132, 1979. pp. 40-41;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1979.4271>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1979_num_132_1_4271

Fichier pdf généré le 08/05/2018

pas les fonctions qu'ils exercent mais le type de capital qu'ils représentent.

Les firmes multinationales du secteur de l'aliment du bétail préfèrent dégager leurs capitaux de ce secteur plutôt que de les engager dans des opérations dont le profit est limité : par exemple, liquidation de Provimi (Cargill), liquidation de Lesieur-Sodeva. Duquesne-Purina (Ralston-Purina) ne s'est pratiquement pas engagé dans l'intégration individuelle.

Au contraire l'intégration individuelle reste la seule ressource pour un capital de nature familiale, peu concentré, confiné dans des régions peu dynamiques du point de vue du développement de l'élevage porcin.

Toutefois on peut observer des combinaisons des formes modernes et traditionnelles de l'intégration ; la même firme peut dans la même région s'appuyer à la fois sur des groupements de producteurs et sur des producteurs intégrés individuellement.

DE L'INTEGRATION VERTICALE A L'INTEGRATION AGRO-ALIMENTAIRE :

la formation du concept de soumission du travail agricole au capital agro-alimentaire

Claude VIAU

INRA - Economie, Paris

La thèse succinctement présentée ici (1) essaie d'élargir la problématique de l'intégration verticale. Elle part d'une réflexion sur les conditions de réalisation d'une production non « intégrée », la production laitière. On peut reconnaître en effet dans ses rapports avec l'industrie d'aval, certains traits qu'on a l'habitude d'attribuer à l'intégration verticale contractuelle des petits producteurs ou quasi-intégration (2).

L'appréhension de ces traits nous a semblé nécessiter la mise au point d'un concept plus englobant que la notion d'intégration verticale qui, tout en conservant l'analyse du rapport de production fondamental à la base de l'IV, permettrait de comprendre le caractère non-essentiel de certains de ses aspects, en particulier l'existence d'un contrat. Certains vont sans doute être surpris par la démarche paradoxale qui consiste à vouloir se débarrasser dans l'analyse de ce à quoi on a souvent réduit la définition de l'IV : le contrat. Mais cela est nécessaire pour comprendre à la fois la dynamique agro-alimentaire dans laquelle s'effectuent les transformations de l'agriculture des pays industrialisés et les limites qu'a connues le développement de l'intégration verticale au sens strict.

L'histoire de l'agriculture depuis le 18^e siècle est l'histoire de la difficile mise du travail agricole au service du capitalisme. Cela s'est fait au 19^e siècle et au début du 20^e siècle par l'intégration marchande. Depuis les années 50, s'est amorcée une nouvelle phase d'intégration qui correspond au stade actuel de développement du capitalisme, l'intégration agro-alimentaire.

Pour nous, l'intégration verticale des petits producteurs est une forme de développement du rapport de production qui définit le capitalisme agro-alimentaire.

(1) On trouvera un exposé détaillé de cette thèse dans : P. EVRARD, D. HASSAN, C. VIAU, Petite agriculture et capitalisme, Cahiers d'Economie Politique, n° 4, Paris, PUF, 1977.

(2) Dans la suite de cette note, l'expression « intégration verticale », IV, désignera cette situation.

Mais, dira-t-on, en bonne analyse marxiste le rapport de production capitaliste met en présence du capital, et de la force de travail qui en est dépourvue et doit donc se salarier. Le producteur, même intégré, garde la propriété de ses moyens de travail et ne peut donc pas être assimilé à un prolétaire.

Pourtant quels pouvoirs lui donne cette propriété ?

- la décision d'entreprendre lui appartient-elle ?
- a-t-il la maîtrise de l'organisation et du fonctionnement de l'atelier dans lequel il met en œuvre son travail ?
- a-t-il la maîtrise économique de son produit et par là de son mode de rémunération ?

A toutes ces questions nous devons répondre par la négative.

C'est dire que le travail du producteur intégré est entièrement soumis dans sa mise en œuvre et pour sa rémunération au capital qui l'intègre : nous dirons qu'il est *exploité*.

La notion d'exploitation ne comporte ici aucune connotation morale ; elle signifie que le producteur n'a *normalement* pas d'autre prérogative que de percevoir, sous forme de rémunération de son travail, une fraction seulement de la valeur qu'il a créée, l'autre partie restant à la disposition du capital qui l'a fait travailler.

Pourquoi l'intégration verticale et non le salariat pur et simple ?

L'IV est préférée au salariat aussi bien de la part des entreprises que de la part des producteurs.

Pour les premières, elle permet de faire prendre en charge par le travailleur lui-même une partie du capital et la presque totalité des risques ; elle les dispense de tenir compte dans la rémunération de certains

types de travaux (surveillance permanente par exemple) ; elle les dispense aussi des charges sociales liées au salariat.

Pour les producteurs, cette forme d'organisation de la production leur permet de trouver de l'emploi à leur force de travail tout en restant sur leur ferme, en conservant leur mode de vie et surtout la fiction de leur indépendance.

Pourquoi l'intégration verticale a réussi dans certaines activités et pas pour toute la production agricole ?

Là encore considérons les deux parties en présence.

Les productions intégrées sont généralement des activités grosses consommatrices de matières premières dont le procès de travail bien maîtrisé nécessite un investissement important. L'assurance de débouchés ou d'un approvisionnement régulier, la dépendance technologique et financière sont pour les entreprises les raisons et les moyens de l'intégration verticale.

Du côté du producteur, il s'agit d'ateliers autonomes généralement hors-sol et qui constituent une partie de son activité, ce qui diminue sa dépendance et surtout son sentiment de dépendance vis-à-vis de l'intégrateur.

La raison d'être des contrats d'intégration tient donc plus aux nécessités commerciales des entreprises et au fait que les activités intégrées sont encore en concurrence, quelquefois chez un même producteur, avec des activités non intégrées, qu'aux nécessités mêmes de l'exploitation du travail agricole.

Pour que celle-ci soit possible, il suffit que le producteur dépende, pour vivre et continuer son travail, d'entreprises industrielles et commerciales qui lui enlèvent la maîtrise marchande de son produit.

Que ces conditions soient réunies dans d'autres circonstances que l'intégration verticale, c'est ce que nous montre la situation des producteurs de lait.

Dans ce cas la contrainte ne passe plus par un contrat mais par la fixation des producteurs à une

activité déterminée, dans une zone déterminée, vis-à-vis d'un capital déterminé.

L'économie laitière tend, en effet, à s'organiser de plus en plus autour de deux pôles : une industrie concentrée qui se partage les bassins laitiers ; des producteurs petits et moyens, spécialisés ou en voie de l'être, dont les possibilités de réorientation sont faibles ou nulles.

Toutes les conditions de dépendance de ces derniers par rapport à la première sont réunies. Certains traits de cette dépendance y sont même plus accentués que dans l'IV :

- Le prix du lait à la production a, encore moins que pour les volailles ou pour les porcs, le caractère d'un prix de marché ; ce type de marché entre les producteurs et les entreprises n'existe même plus.

- La régularité mensuelle du paiement du lait lui donne encore plus un caractère salarial.

- Du fait de la spécialisation, l'existence entière du producteur et de sa famille est dépendante de cette activité et donc de l'entreprise.

..

L'analyse mériterait d'être menée plus au fond. Je dirai seulement en conclusion qu'en nous engageant dans la voie que je viens de tracer, nous pensons renouveler la problématique de l'intégration verticale. Ce qui permet notamment de poser autrement le problème de l'inéluçabilité de l'IV dont il a été question dans l'exposé introductif de M. Malassis (3). La question n'est plus pour les producteurs : faut-il accepter ou refuser l'intégration verticale ? mais, comment s'organiser dans une intégration agro-alimentaire qui, elle, nous paraît inéluçable et qui est loin de se réduire à l'intégration verticale ?

Et l'on peut préciser : faut-il s'organiser sur un plan économique ou sur une base syndicale ? Les deux sont parfois contradictoires, certains conflits entre des producteurs et leurs coopératives l'ont montré.

(3) Voir ECONOMIE RURALE, n° 131.